



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 10 octobre 2024

**Question écrite de Mme Sarah Neumann, déposée le 13 mars 2024 « Maladière : des piéton-ne-s et cyclistes égaré-e-s à l'Âge du béton »**

**Rappel**

*« Le giratoire de la Maladière est conçu pour la circulation automobile. Si des passages sous-voies existent pour les personnes se déplaçant à pied ou à vélo, ils sont faiblement indiqués, tant sur leur accès que sur leur issue. Ainsi, nous demandons à la Municipalité quelles sont les perspectives d'aménagement pour la mobilité douce sur ce site.*

*Conçu dans un temps où l'automobile était reine, le giratoire de la Maladière, étonnant ouvrage routier qui a son charme pour qui aime les années 1960, comprend une véritable sortie d'autoroute, et plusieurs accès importants à la ville. Les véhicules motorisés se déplacent à vitesse rapide sur la double voie. Les avenues environnantes sont larges, du moins pour leur partie dédiée aux voitures. Quant aux piétons et aux cyclistes, on a jugé prudent de les enterrer : une série de passages sous-voies permet de traverser de part et d'autre, cette œuvre de l'Âge d'or du béton.*

*Or, divers sites importants pour les Lausannoises et les Lausannois sont proches. Le cimetière de Montoie et ses chapelles ; la clinique VidyMed d'urgences médicales ; le stade de Coubertin et autres sites sportifs ; les ruines de Lousonna, le Musée romain ; le Théâtre de Vidy-Lausanne ; les sièges d'associations sportives ; tout simplement, le bord du lac. Et comme on le sait, de plus en plus de Lausannoises et de Lausannois se déplacent en ville sans voiture.*

*Une fois arrivé au giratoire, celui qui marche ou roule sans moteur comprend très vite que ce site ne lui est pas dédié, faute d'y risquer sa vie. Avec un peu de concentration, il découvrira l'escalier et la rampe qui lui sont destinés. Toutefois, aucune indication claire ne lui permettra de savoir où il se rend. A deux exceptions : si l'on se rend soit au camping, soit à Compostelle, on sait par où passer. Pour les autres, reste le sens de l'orientation, une connaissance préalable des lieux, ou la chance ».*



## Préambule

Avant de procéder à la réponse des questions mentionnées, il convient de rappeler que l'ensemble du giratoire de la Maladière et ses accroches sont propriété de l'Office fédéral des routes (OFROU) ; ce giratoire est considéré comme une partie intégrante de la jonction autoroutière de la Maladière. Par conséquent, une partie des cheminements de mobilité active sont gérés par l'OFROU et la Ville de Lausanne ne peut pas intervenir de façon autonome.

Actuellement l'OFROU envisage de renouveler et réaménager le giratoire afin d'en améliorer la sécurité et de diminuer le risque d'accidents. La Ville de Lausanne a entamé des discussions avec l'Office fédéral afin d'intégrer les aspects liés à la mobilité active à ce projet de réaménagement. En effet, la Municipalité estime que des améliorations des itinéraires de mobilité active sont nécessaires, notamment depuis et vers les arrêts-terminus des lignes T1 2 et 6. Les interventions constructives (par exemple des abaissements de trottoirs aux traversées piétonnes) sont à coordonner avec le chantier de l'OFROU. En revanche, il est envisagé d'améliorer rapidement la signalétique des modes actifs, durant l'année 2025, sans besoin d'attendre le déroulement du chantier de l'OFROU.

## Réponse de la Municipalité

**Question 1 : La Municipalité peut-elle nous indiquer si une réflexion sur l'aménagement du giratoire de la Maladière, en améliorant les conditions pour la mobilité douce, est en cours ?**

Oui, des discussions sont en cours avec l'OFROU dans le cadre du projet de réaménagement du giratoire. Les questions en lien avec l'amélioration des liaisons de mobilité active font partie des discussions. L'amélioration de la compatibilité des aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera un point central des interventions préconisées par la Ville de Lausanne.

**Question 2 : De quand date l'aménagement en place ?**

La création du giratoire date de l'ouverture de l'autoroute Genève-Lausanne à l'occasion de l'expo 1964. Le site a par la suite évolué au fil des années et des politiques d'aménagement des espaces publics, des espaces de circulation routière et des espaces de circulation des modes actifs (marche à pieds et vélo). L'aménagement actuel résulte donc d'une accumulation de travaux et de modifications réalisés durant ces dernières 60 années.

**Question 3 : La Municipalité estime-t-elle que les voies de circulation piétons et cycles sur ce site et leur signalisation sont adéquates ?**

La Municipalité estime que des améliorations sont nécessaires et elle travaille dans ce sens.

**Question 4 : L'installation d'indicateurs permettant de savoir sur quelles avenues, voire vers quelles institutions et sites, débouchent les différentes sorties piétonnes et cyclistes du rond-point est-elle envisageable ?**

La Municipalité estime qu'une amélioration de la signalisation à l'attention des modes actifs est nécessaire. Ce point fait l'objet de discussions avec l'OFROU dans le cadre de son projet de réaménagement du giratoire. La Municipalité souhaite que les aménagements qui seront réalisés à l'avenir rendent ces itinéraires plus intuitifs et mieux balisés.



**Question 5 : La sécurité des cyclistes arrivant au giratoire peut-elle être améliorée, notamment en indiquant que la circulation à vélo sur celui-ci n'est pas autorisée, et en déviant les cyclistes, plus clairement qu'aujourd'hui, sur les pistes dédiées ?**

Il convient de préciser que les cycles sont autorisés à circuler dans les giratoires à deux voies. Par conséquent, des panneaux interdisant la circulation des vélos ne seront pas posés. Toutefois, ces giratoires à deux voies présentent un risque accidentogène assez important pour les vélos. Dès lors, le manuel technique de l'OFROU en la matière indique que des parcours alternatifs pour les cyclistes doivent être prévus.

L'aménagement d'itinéraires cyclables séparés, sécurisés et au balisage intuitif fait l'objet de discussions avec l'OFROU. Il convient de préciser que des itinéraires cyclables permettant d'éviter de passer par le giratoire sont déjà existants, à l'exception du mouvement Figuiers-Montoie qui passe par un espace réservé à la circulation piétonne.

**Question 6 : Dans quel délai de réalisation de telles améliorations peuvent-elles être espérées ?**

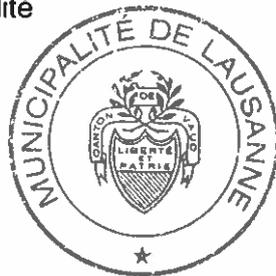
À ce stade, il est prévu de réaliser courant 2025 les premières mesures d'amélioration de la signalétique cycliste. En revanche, il est prématuré d'indiquer des échéances de réalisation pour les mesures constructives, car il convient d'attendre que le projet de modification du giratoire, mené par l'OFROU, soit finalisé. Selon l'organisation du chantier qui en résulte, il sera possible de déterminer la meilleure façon de réaliser les volets en lien avec la mobilité active : soit de les réaliser de façon conjointe avec le chantier de l'OFROU, soit d'attendre la fin de celui-ci.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sarah Neumann.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 10 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter